

Vous aimez la perspective :

- de proposer vos compétences en faveur de la jeunesse et de l'éducation
- de mettre en place des formations pour préparer aux diplômes du secteur jeunesse
- de contribuer à la mise en place de la politique de l'État en faveur de la jeunesse

Alors ce métier est peut-être «fait pour vous»...



février
2012

Conseiller d'Éducation Populaire et de Jeunesse (CEPJ)

Le conseiller d'Éducation Populaire et de la Jeunesse contribue à la mise en œuvre et à la réalisation de la politique de l'État en matière de jeunesse et d'éducation populaire. Ses missions sont regroupées en trois domaines d'intervention : le conseil & l'expertise, la formation, l'expérimentation & la recherche.

Description du métier

En tant que conseiller d'Éducation Populaire et de Jeunesse vous représenterez des rôles bien distincts :

Vous tiendrez un rôle de chef de projet dans lequel vous contribuerez à la réalisation de la politique d'intervention du Ministère de la Jeunesse de l'Éducation Nationale en partenariat avec les associations et administrations de l'état. Il contribue aussi à l'accompagnement et à l'expression d'initiatives locales au service de la mission de développement.

Vous serez également amené à tenir un rôle de formateur en organisant des dispositifs ou modalités d'intervention publique à partir de l'analyse des besoins. Vous mettrez en œuvre des méthodes pédagogiques pertinentes et évaluerez l'efficacité de ces interventions.

Un aspect essentiel de sa formation concerne la préparation aux diplômes du secteur jeunesse, la formation des cadres et animateurs bénévoles et celle des agents du ministère.

Compétences et qualités nécessaires

En tant que Conseiller d'Éducation Populaire et de Jeunesse vous développerez une spécialité affirmée lors du recrutement tel que :

- le livre et la lecture ;
- l'art dramatique ;
- les arts et les traditions populaires ;
- les arts plastiques ;
- la danse ;
- l'image et le son ;
- la musique ;
- l'expression écrite et orale ;
- les sciences économiques et juridiques ;
- les sciences humaines appliquées ;
- les activités scientifiques et techniques ;
- les sciences et techniques ;

- les sciences et techniques de la communication ;
- la jeunesse

Préparation aux concours

Concours de Conseiller d'Éducation Populaire et de Jeunesse, relevant du Ministère de la Jeunesse et des Sports et de la Vie Associative

L'organisation du concours de Conseiller d'Éducation Populaire et de Jeunesse se déroule en 2 niveaux :

- 1.– Régional :** inscription, convocation, organisation et déroulement des épreuves d'admissibilité
- 2.– National :** convocation, organisation et déroulement des épreuves d'admission.

Organisation des épreuves :

Les candidats font connaître lors de leur inscription par internet, la spécialité qu'ils ont choisie, les trois thèmes qu'ils ont retenus pour la cinquième épreuve ainsi que l'épreuve orale facultative qu'ils désirent éventuellement subir. Les candidats qui choisissent l'option de langue vivante précisent la langue dans laquelle se déroulera l'épreuve.

Tableau synthétique du métier de Conseiller d'Éducation Populaire en Alsace

Statistiques emploi Alsace	Employeurs	Concours	Evolution de carrière
Environ 800 CEPJ sont recensés en France dont environ une dizaine en Alsace	Services déconcentrés de l'État (en région ou dans un service départemental)	Concours de Conseiller de l'Éducation Populaire et de Jeunesse Niveau II requis pour se présenter à ce concours	– Chefs de service – Accéder aux corps d'encadrement

Toute candidature visant une spécialité, une option ou une langue vivante ne figurant pas dans la liste portant ouverture des concours sera refusée.

Toute composition dans une autre spécialité que celle choisie lors du dépôt du dossier de candidature entraîne l'annulation de l'épreuve correspondante.

Il est attribué à chacune des épreuves une note de 0 à 20. Toute note égale ou inférieure à 6 dans les épreuves de spécialité (épreuve écrite n°2 et épreuves orales n° 5 et 6) est déclarée éliminatoire après délibération du jury.

Les épreuves écrites font l'objet d'une double correction.

Conditions d'accès :

Les candidats à un concours de recrutement de la fonction publique doivent remplir les conditions générales de nomination à un emploi public suivantes (au plus tard à la date de la première épreuve d'admissibilité du concours).

Pour se présenter au concours de conseiller d'Éducation Populaire et de Jeunesse il importe d'avoir au préalable validé un diplôme de niveau II (de Bac +3 à Bac +4).

Conditions spécifiques d'accès

Les candidat(e)s doivent être titulaires d'un diplôme sanctionnant le deuxième cycle de l'enseignement supérieur (licence notamment) ou de titres ou diplômes (D.E.FA* notamment) dont la liste est fixée limitativement par arrêté conjoint du ministre de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la vie associative et du ministre de la fonction publique [Arrêté du 11/2/1986-J.O. du 16/2/86].

Conditions d'accès au troisième concours :

Justifier de l'exercice, dans le domaine de l'activité éducative, sociale et culturelle, durant une durée de quatre ans pendant les huit dernières années :

- d'une ou de plusieurs activités professionnelles,
- d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue

d'une collectivité territoriale

- d'une ou de plusieurs activités, y compris bénévoles, comportant l'exercice continu de responsabilités au sein d'une association.

- Épreuves écrites d'admissibilité

> Épreuve n° 1

Une épreuve écrite de culture générale portant sur un sujet d'actualité en rapport avec l'éducation populaire ou la vie associative. [Durée : 4 h ; coef. 3 ; 2 sujets au choix].

> Épreuve n° 2

Une épreuve écrite de spécialité consistant en une analyse de document portant sur un sujet en rapport avec la réalité contemporaine choisi dans l'une des spécialités du concours. [Durée : 4 h ; coef. 3 ; 1 sujet par spécialité].

> Épreuve n° 3

Une épreuve écrite de pédagogie générale relative au domaine de la jeunesse et de l'éducation des adultes. [Durée : 4 h ; coef. 3 ; 2 sujets au choix].

Epreuves orales d'admission

> Épreuve n° 4

Une épreuve orale portant sur la vie associative, l'organisation et le fonctionnement de l'administration publique française, les notions essentielles relatives à l'Europe et aux institutions internationales. Exposé et entretien avec le jury à partir d'un sujet tiré au sort par le candidat. [Préparation : 30 min. ; exposé et entretien : 30 min. ; coef. 2].

> Épreuve n° 5

Une évaluation de la compétence technique dans la même spécialité que celle de l'écrit. Pour certaines spécialités, cette évaluation peut porter sur une réalisation. Le candidat présente avant cette épreuve un dossier personnel sur trois thèmes relatifs à cette spécialité, thèmes qu'il a indiqués au moment de son inscription. Le jury choisit un sujet d'épreuves en rapport avec l'un de ces thèmes. L'évaluation ne porte pas sur ce dossier personnel, mais le jury peut, le cas échéant, apprécier la

manière dont le candidat utilise son dossier pour traiter le sujet donné. [Les durées de la préparation et de l'entretien sont indiquées sur l'arrêté du 11 février 1986 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse ; coef. 3].

> Épreuve n° 6

La conduite pédagogique d'une séance de travail avec un public, dont le sujet est déterminé par le jury dans la même spécialité que la cinquième épreuve. La présentation critique de cette séance par le candidat est suivie d'un entretien. [Les durées de la préparation, de la séance et de l'entretien sont variables selon la spécialité et sont indiquées dans l'arrêté du 11 février 1986 modifié fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des conseillers d'éducation populaire et de jeunesse ; coef.3].

> Épreuve n° 7 (facultative)

Les candidats aux concours d'accès au corps de Conseillers d'Éducation Populaire et de Jeunesse peuvent demander à subir une épreuve orale facultative parmi les langues vivantes suivantes : langues étrangères (Allemand, Anglais, Arabe, Espagnol, Italien, Portugais, Russe), langues régionales (Alsacien, Basque, Breton, Catalan, Corse, Flamand, Occitan). L'épreuve orale facultative consiste en un commentaire, dans la langue vivante choisie par le candidat, d'un document fourni par le jury. [Préparation : 15 min. ; commentaire suivi de questions : 15 min.]. Pour cette épreuve, seuls les points obtenus au-dessus de la moyenne (10 sur 20) sont pris en compte en vue de l'admission à l'issue des épreuves écrites et orales.

> Pour plus de renseignements :

Accueil du public du Ministère de la Santé et des Sports de 9h30 à 12h et de 14h à 17h30

Direction des ressources humaines : Sous-direction des emplois et des compétences -

En savoir plus

Pour en savoir plus sur le domaine d'activité d'un Conseiller d'Éducation Populaire et de Jeunesse, vous avez la possibilité de vous informer sur les sites suivant :

- > Ministère de la Santé et des Sports www.sports.gouv.fr/
- > Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale d'Alsace www.alsace.drjcs.gouv.fr/
- > Le témoignage vidéo d'une conseillère d'Éducation Populaire et de Jeunesse : www.dailymotion.com/video/xd0362_cepj-conseiller-d-education-populai_news
- > Les thématiques des précédentes annales des concours de CEPJ* : www.sante.gouv.fr/les-annales-des-concours-administratifs-2009.html
- > Les épreuves au concours de CEPJ : www.sante.gouv.fr/IMG/pdf/Programme_epreuves_CEPJ.pdf

Pour aller plus loin dans vos recherches, le site du pôle emploi va vous permettre d'accéder aux différentes fiches métiers et codes ROME.*

K 2104 Education et surveillance au sein d'établissements

*Le code ROME sert à identifier aussi précisément que possible chaque métier. Il s'agit d'un répertoire comprenant plus de 10 000 appellations de métiers et d'emplois.

Glossaire

- > DEFA : Diplôme d'État relatif aux fonctions d'Animations
- > DESJEPS : Diplôme d'État Supérieur de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport
- > CEPJ : Conseiller d'Éducation Populaire et de la Jeunesse

Bureau du recrutement
10, place des cinq martyrs du
lycée Buffon 75015 Paris
Tél. 0800 006 422 5
(N° Vert : appel gratuit)

Sources : www.carrierespubliques.com et www.sante.gouv.fr